

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

l'ouverture d'un crédit pour la construction d'un magasin et de remises pour l'administration des télégraphes et des téléphones près de l'ancienne gare d'Ostermundigen.

(Du 20 janvier 1914.)

Monsieur le président et messieurs,

Par arrêté fédéral du 7 octobre 1908 vous nous avez ouvert, après avoir pris connaissance de notre message du 15 juin 1908 (*Feuille féd.* de 1908, IV, 346) un crédit de 98.000 francs pour l'achat d'un emplacement, près de l'ancienne gare d'Ostermundigen, en vue d'y construire un magasin pour l'administration des télégraphes et des téléphones.

La plus grande partie du matériel de cette administration se trouve dans des locaux loués et a dû être déménagée maintes fois déjà et à grands frais. La construction projetée d'un magasin aura pour effet de mettre fin à ce régime précaire de location et de créer une situation stable. L'emplacement choisi est suffisamment grand pour les besoins futurs et pour l'édification de constructions accessoires, entre autres d'un magasin pour appareils. La construction de ce magasin peut toutefois être différée jusqu'au moment où il sera nécessaire, vu l'encombrement des locaux du bâtiment de service de la direction générale des télégraphes à la rue des Greniers, de transférer les appareils et peut-être aussi l'atelier de réparation dans de nouveaux locaux. Pour des raisons d'exploitation, on a renoncé aussi à édifier le magasin d'arrondissement prévu. La place qui lui était destinée est occupée à l'heure actuelle par une remise qui abrite

la halle transportable de l'exposition permanente des beaux-arts.

Il s'agit donc en tout premier lieu de la construction de magasins pour le matériel de ligne. Or ce matériel est de nature si diverse que, si on voulait le remiser dans un seul bâtiment, celui-ci prendrait de trop vastes proportions et serait trop massif. Dans un but d'économie on a donc procédé à un groupement du matériel, ce qui permet de réduire dans une forte mesure les dimensions du magasin principal et de construire à moins de frais deux halles pour entreposer les fers en barres, fers zorès, colonnes, supports, câbles, etc., ainsi qu'une remise pour triqueballes, charrettes de ligne, échelles, etc. Les halles et la remise n'auront pas de caves ni d'étages. Les dimensions de tous les locaux ont dû être calculées de telle façon que le matériel de ligne en réserve soit d'un accès facile et puisse se transporter commodément. En outre, on a dû tenir compte du fait que l'extension constante du réseau télégraphique et téléphonique implique une augmentation correspondante du matériel en provision, matériel pour lequel il fallait prévoir de la place.

La capacité de charge prévue pour les planchers, notamment au rez-de-chaussée du magasin principal, peut paraître exagérée. Il convient cependant de remarquer que c'est là que seront entreposés les lourds matériaux. Les calculs ont été établis en prenant pour base la hauteur jusqu'à laquelle on peut, utilement et sans danger pour les ouvriers, empiler le fil, les isolateurs, les articles de fer, etc. Si l'on voulait réduire la solidité des planchers, l'emmagasinage du matériel exigerait une surface plus étendue ; on perdrait alors beaucoup de place utile et le magasin serait insuffisant dès le début.

La surveillance du magasin en dehors des heures de bureau sera, pour le moment, confiée à un concierge, qui habitera la vieille maisonnette sise sur l'emplacement et qui devra être réparée. Des deux chambres du rez-de-chaussée, l'une sera, jusqu'à nouvel avis, mise à la disposition des ouvriers qui l'occuperont pendant le repos de midi, l'autre sera utilisée comme garage à bicyclettes ou affectée à quelque autre but.

Diverses circonstances, en particulier la question de l'emplacement de la gare d'Ostermundigen, ont retardé la présentation des plans et du devis ainsi que l'examen du projet dont il s'agit. Il est vrai que le bail à loyer du magasin actuel pour le matériel de ligne, à Kehrsatz, a été prolongé

jusqu'au 31 juillet 1915; mais il faudrait qu'à cette date on eût achevé non seulement la construction du nouveau magasin, mais aussi le déménagement qui, pour d'aussi grandes quantités de matériel, exigera un temps considérable.

Les différents bâtiments renfermeront les locaux ci-après désignés :

A. Magasin pour le matériel de ligne.

I. *Au sous-sol.* Hauteur des locaux : 3,50 m.

1. Magasin de matériel	526 m ²
2. Magasin pour huiles et couleurs	109 »
3. Local pour le chauffage central et atelier pour le chauffeur	58 »
4. Soute à combustible	23 »

II. *Au rez-de-chaussée.* Hauteur des locaux : 4 m.

5. Cinq magasins séparés d'une superficie totale de	782 m ²
6. Bureau n° 1	36 »
7. Bureau n° 2	17 »

III. *Au 1^{er} étage.* Hauteur des locaux : 3,50 m.

8. Cinq magasins séparés, d'une superficie totale de	619 m ²
9. Local pour réparations et pour boucauts et caisses vides	50 »

IV. *Aux combles.*

10. Espace libre pour objets peu lourds	884 m ²
---	--------------------

Tous les étages communiquent entre eux par deux escaliers et un monte-charge. Un water-closet et une buanderie se trouvent au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

B. Halles pour l'emmagasinage de câbles, fers de grandes dimensions, poteaux en bois, etc.

11. Halle n° 1 pour poteaux, fers en barres, fers zorés et tuyaux	518 m ²
12. Atelier de serrurier	29 »
13. Halle n° 2 pour dévidoirs à câbles	573 »
14. Local pour essais de câbles et de fils	60 »

C. Remise pour triqueballes et charrettes de ligne.

I. *Au rez-de-chaussée.* Hauteur des locaux : 3,50 m.

15. Remise pour triqueballes et charrettes de ligne 265 m²

II. *Aux combles.*

16. Espace libre pour travaux de peinture, confection de câbles métalliques et remisage d'échelles 265 »

La récapitulation à la page 5 donne le détail des sommes prévues aux devis pour les différentes catégories de travaux.

Le cube des différents bâtiments ainsi que le prix du m³ construit sont les suivants :

	Cube m ³	Frais de construction	
		Total	par m ³
		Fr.	Fr.
A. Magasin	16,430	321.000	19, 54
B. Halles	10,000	116.000	10, 65
C. Remise	2,037	30.000	14, 75

En vue de relier d'une façon rationnelle, par voie ferrée, les magasins à la nouvelle gare d'Ostermundigen, il convient de faire l'acquisition d'une partie des voies (terrain y compris) de l'ancienne gare d'Ostermundigen et de les compléter. Les sommes nécessaires pour le nivellement, le pavage partiel, la clôture et l'éclairage de tout l'immeuble, ainsi que pour l'installation des conduites pour la lumière et la force électriques, le gaz et l'eau, sont comprises dans l'article : « Travaux aux abords ».

Pour le surplus les plans et le devis détaillé fournissent les renseignements désirables.

Nous fondant sur les explications qui précèdent, nous vous prions de vouloir bien approuver la construction des bâtiments projetés près de l'ancienne gare d'Ostermundigen, et ratifier le projet d'arrêté fédéral ci-après.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 20 janvier 1914.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,

HOFFMANN.

Le chancelier de la Confédération,

SCHATZMANN.

	Magasin pour le matériel de ligne	Halles 1 et 2	Remise pour triqueballes et charrettes de ligne	TOTAL
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
I. Terrassements	13,735. —	5,120. —	2,495. —	21,350. —
II. Maçonnerie	40,076. —	41,898. —	12,066. 50	94,040. 50
III. Travaux en béton armé	90,710. 50	2,017. —	—	92,727. 50
IV. Crépissage	18,414. —	4,531. —	—	22,995. —
V. Charpente	15,052. —	20,503. —	5,861. 70	42,016. 70
VI. Ferblanterie	5,900. 50	6,371. 50	1,755. —	14,117. —
VII. Couverture	7,287. —	7,335. —	1,965. 50	16,587. 50
VIII. Paratonnerres	460. —	1,000. —	—	1,460. —
IX. Menuiserie	14,196. —	6,961. 80	1,174. —	22,331. 80
X. Grosse et petite serrurerie	18,012. —	5,731. —	—	23,743. —
XI. Vitrierie	4,104. —	1,236. —	—	5,340. —
XII. Volets à rouleau	—	—	1,770. —	1,770. —
XIII. Gypserie et peinture	9,457. —	3,599. 20	891. 60	13,947. 80
XIV. Chauffage	28,000. —	—	—	28,000. —
XV. Installations sanitaires	3,712. —	—	—	3,712. —
XVI. Installations à eau	1,747. —	1,245. —	—	2,992. —
XVII. Monte-charge	8,500. —	—	—	8,500. —
XVIII. Installations intérieures	19,910. —	—	—	19,910. —
XIX. Eclairage électrique	5,450. —	1,850. —	560. —	7,860. —
XX. Imprévu	15,587. —	6,551. 50	1,460. 70	23,599. 20
	321,000. —	116,000. —	30,000. —	467,000. —
Voies ferrées				19,000. —
Travaux aux abords				29,500. —
Maison d'habitation, restauration				4,500. —
			Total	520,000. —

(Projet.)

Arrêté fédéral

ouvrant

un crédit pour la construction d'un magasin et de remises pour l'administration des télégraphes et des téléphones près de l'ancienne gare d'Ostermündigen.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 20 janvier 1914,

arrête :

Article premier. Un crédit de 520.000 francs est ouvert au Conseil fédéral pour la construction du magasin et de remises pour l'administration des télégraphes et des téléphones près de l'ancienne gare d'Ostermündigen.

Art. 2. Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Art. 3. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'ouverture d'un crédit pour la construction d'un magasin et de remises pour l'administration des télégraphes et des téléphones près de l'ancienne gare d'Ostermundigen. (Du 20 janvier 1914....

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1914
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	422
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.01.1914
Date	
Data	
Seite	194-199
Page	
Pagina	
Ref. No	10 080 179

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.